

DÉLIBÉRATION
SEANCE DU 17 JUIN 2025
Convocation du 10 juin

L'an deux mil vingt-cinq et le dix-sept juin à 19 heures 30, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni le Conseil Municipal de Dreuil-lès-Amiens

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Maria TREFCON, Philippe PETIT, Marie-Christine MISSIAEN, Jean-Marie THIBAUT, Céline COLLET, Michel MARCHAND, Yvette CARTON, Gérard MOERMAN, Louis GUERRA, Sophie PIOLÉ, Cédric CAGNARD, Anne CALVARIN-POTTIER, Frédéric DOMON, Bruno DESANDERE, Bernard ROBIDA

Etaient absents : Marie-Laure DELATTRE (pouvoir à Maria TREFCON), Bernard MICHALAK (pouvoir à Yvette CARTON) Nicole DUMONT (pouvoir à Marie-Christine MISSIAEN), Michel THIEFAINE (pouvoir à M. Bernard ROBIDA)

M. Jean-Marie THIBAUT est nommé secrétaire de séance

Modification du mode de calcul du SIRDAS (n°16-2025)

À la suite de la dernière réunion du SIRDAS, les membres ont décidé dans un souci d'équité de modifier le mode de calcul. Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de délibérer afin de modifier les statuts du syndicat soit :

L'article 7 : Contribution des communes

La contribution des communes sera fixée et calculée de la manière suivante :

Montant global du budget de l'année en cours X par le nombre d'enfants respectifs
nombre total d'enfants scolarisés

- Si les parents d'un élève venant d'une commune non adhérente, désirent en accord avec la commune de résidence de scolariser leur enfant au sein du regroupement, le syndicat fixe une participation à l'élève qui sera à la charge de la commune d'où vient l'enfant.
- Le transport est pris en charge en totalité par le Conseil Régional des Hauts de France
- L'accueil et la restauration sont gérés par le syndicat qui fixera par délibération du comité le montant des frais supportés par les familles pour ces prestations

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le changement de mode de calcul.

Le Maire,
Maria TREFCON

